

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014

Convocation du 27 novembre 2014

Publication du 11 décembre 2014

**Étaient présents** : Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Yann LAINE, Lionel LEPREUX, Sophie LEVITTE, Vincent BAILLY, Frédéric LAUTERBORN, Fabrice VIEL, Eve MONCOLIN, Lucile ECOFFET, Mireille SABRI, Christelle LEBLANC.

**Étaient représentés** : Christophe BRILLIARD (procuration à Sophie LEVITTE), Éric DESQUIREZ (procuration à Philippe RUPIN).

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 03 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

### **I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal**

#### Illuminations de Noël

Les illuminations de Noël ont été installées les 27 et 28 novembre avec l'aide de Philippe RUPIN et de Frédéric LAUTERBORN. Pour le démontage et les prochaines années, il conviendra de prévoir une mise en sécurité plus importante avec un balisage mobile.

#### CCAS

Cette année, 24 des 65 saulonnais âgés de plus de 70 ans se sont inscrits au repas au Château auquel participeront également 5 membres du CCAS soit un total de 38 personnes avec les accompagnants. Les 11 couples, 11 femmes et 8 hommes ne participant pas au repas recevront le traditionnel panier de Noël.

#### Péri-scolaire

La position du Conseil Municipal sur l'accueil des enfants de Saulon le mercredi matin après la classe a été transmise aux parents avec le compte rendu du Conseil d'École et a été évoquée lors de la réunion de l'ADMR le 20 novembre. La Communauté de Communes qui est compétente en matière péri-scolaire n'envisage pas de créer de service péri-scolaire le mercredi après la classe. Malgré les difficultés rencontrées, les parents se sont organisés pour que leur enfant soit récupéré dès la fin de la classe. Seule une famille a fait remonter un problème de garde le mercredi matin.

Une autre famille a sollicité une extension des horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil péri-scolaire. La Communauté de Communes a répondu que les horaires ne pourront pas être modifiés cette année.

#### Remorque

Il a été constaté que la remorque qui était stationnée place de la Mairie a été enlevée.

#### Comité des fêtes

Le repas organisé le 6 décembre est complet. Monsieur le Maire félicite les bénévoles du comité des fêtes pour le succès de cette première manifestation et souhaite pleine réussite aux futures manifestations.

Le dimanche 4 janvier sera organisée la galette des rois et le dimanche 11 janvier le brûlage de sapins avec vin chaud.

#### Bulletin communal

Monsieur le Maire invite les conseillers ayant connaissance de jeunes, de sportifs ayant reçu un titre à le faire savoir afin de les mettre à l'honneur dans le bulletin communal.

## **II. Point sur les travaux**

Les travaux de la RD 31 sont en cours d'achèvement et seront réceptionnés vendredi.  
Le montant des dépassements s'élève à 3 261,20 €H.T.

Les études pour les prochains travaux de voirie continuent. Dès réception des estimations budgétaires, la commission décidera si la programmation d'une tranche est envisageable en 2015.

Mireille SABRI explique qu'un accident s'est produit au niveau du passage piéton situé à proximité de l'arrêt de bus Transco de Féney et alerte sur le manque d'éclairage sur ce passage piéton. Un courrier sera adressé à Madame le Maire de Féney pour la sensibiliser sur ce problème qui concerne les habitants de nos deux communes.

L'avis d'appel public à concurrence pour la construction d'une mairie, d'une salle de rencontres et d'un atelier communal a été envoyé le mardi 18 novembre et publié dans le journal « Le Bien Public » du vendredi 21 novembre. Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site internet [www.e-marchespublics.fr](http://www.e-marchespublics.fr). La date limite de réception des offres est fixée au mercredi 10 décembre 2014 à 12 heures.

## **III. Changement du photocopieur de l'école**

Le photocopieur de l'école est hors d'usage. Celui-ci a été acquis en mai 2009 avec un contrat de maintenance de 5 ans qui s'est terminé le 4 mai 2014. Aussi, actuellement les pièces détachées ne sont plus prises en charge.

Une consultation a été faite pour le changement de celui-ci. Il est proposé d'acquérir un nouvel appareil reconditionné.

La société Bourgogne Repro propose un photocopieur SHARP au prix de 1 702 €H.T. diminué du prix de reprise de l'ancien matériel CANON (200 €) auxquels s'ajoutent les frais de mise en configuration de 150 € H.T. avec un contrat de maintenance de 5 ans par une redevance trimestrielle négociée à la copie A4 de 0,0050 €HT

La société Avenir Bureautique propose un photocopieur Konica Minolta au tarif de 1 000 € H.T. (frais d'installation 400 €) coût copie : 0,00525 €

Après étude des caractéristiques de chacun des photocopieurs, le Conseil Municipal choisit d'opter pour le matériel SHARP qui affiche de meilleures performances.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de changer le photocopieur de l'école et de retenir l'offre de la société Bourgogne Repro
- **DÉCIDE** d'inscrire un montant de 2 225 € à l'article 2183 (matériel de bureau et matériel informatique) par décision budgétaire modificative n° 4 prise lors de cette séance.

## **IV. Acquisition d'un quad de déneigement**

Monsieur le Maire rappelle que le déneigement :

- est assuré par le Conseil Général sur les routes départementales (RD 996 privilégiée, RD 31 secondaire)
- doit être effectué par les habitants sur les trottoirs jouxtant leur habitation conformément à l'arrêté municipal n°125 du 5 janvier 2011
- est confié à un agriculteur pour les voies communales avec la lame de déneigement vétuste de la commune (une étude avait été faite pour confier cette prestation à une entreprise : coût avec astreinte de 4 500 €T.T.C sans les heures de travail. Notre agriculteur avait fait une proposition, non retenue à ce jour, d'acquisition d'une lame neuve et d'un distributeur de sel avec une astreinte en contrepartie d'une compensation financière annuelle de 1 350 €H.T. dégressive selon le nombre d'heures effectuées au taux horaire de 85 €)
- est accompli par l'employé technique sur les abords des bâtiments publics.

Monsieur le Maire précise que le nombre de petites zones à déneiger, inaccessibles en tracteur, est important et va être augmenté avec la construction des nouveaux bâtiments communaux. Aussi, il propose au Conseil Municipal d'acquérir un quad de déneigement, moyen mobile de déneigement, complémentaire aux engins de grosse envergure, beaucoup utilisé dans des départements voisins. Le coût d'un tel matériel équipé d'une lame orientable et d'un petit saloir, avec la possibilité d'ajouter des équipements complémentaires, serait de 6 500 €

Le Conseil Municipal reconnaît l'utilité d'un tel équipement (pour traiter l'ensemble des espaces publics pour lequel l'action manuelle n'est pas suffisante, pour saler de manière uniforme et économe, pour les impasses, pour retirer les amas de neige laissés par le passage des gros engins). Toutefois, considérant le faible nombre de jours de neige dans notre commune, le Conseil Municipal s'interroge sur l'utilité de l'acquisition d'un tel matériel qui ne servirait pas le reste de l'année.

Il est décidé de confier à la commission « travaux communaux, urbanisme, espaces verts, voirie » l'étude des moyens de déneigement et l'option d'un complément technique polyvalent.

#### **V. Décision budgétaire modificative n°4 – Délibération n° 2014-69**

Par délibération n°2014-46 du 07 juillet 2014, le Conseil Municipal a décidé de créer un emploi d'adjoint technique non permanent pour des besoins temporaires. La commune a recruté pour les travaux d'été une personne qui a effectué un total de 148 heures pour un salaire brut de 1 577,01 €. Il convient d'inscrire la rémunération de ces heures au budget.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE** d'inscrire 1 578 € à l'article 6413 (personnel non titulaire)

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
2183 (21) matériel de bureau et matériel informatique	2 225 €	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	2 225 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 225 €</b>		<b>2 225 €</b>

*Section investissement équilibrée en dépenses et en recettes*

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
6413 (012) Personnel non titulaire	1 578 €		
023 (023) Virement à la section d'investissement	2 225 €		
<b>TOTAL</b>	<b>3 803 €</b>		

*3 803 € à prendre sur excédent prévisionnel du budget primitif (69 540 €)*

*Excédent prévisionnel de fonctionnement restant : 65 737 €*

#### **VI. Crues sur le bassin de la Vouge**

Le syndicat du Bassin versant de la Vouge nous a transmis une première analyse des crues subies le mardi 4 novembre, où 80 mm sont tombés entre minuit et 8h du matin soit l'équivalent de plus d'un mois de précipitations :

- La pluie relevée, en 24 heures, sur la station de Dijon Longvic au cours du 4 novembre est de 104,6 mm
- La pluie centennale (en terme statistique) en 24h, est sur cette même station de 81 mm
- La pluie centennale, en 96h, est de 106 mm

Premier constat : il est tombé en une journée, une pluie de récurrence statistique centennale pour 3 jours.

À titre de comparaison :

- le cumul de pluie entre le 26 avril et le 3 mai 2013 (8 jours) s'est élevé à 135 mm
- depuis la fin de la seconde guerre mondiale, seuls deux évènements journaliers ont dépassé les 100 mm (janvier 1953 et septembre 1965)

Un volume (estimatif) de 4 millions de m<sup>3</sup> d'eau s'est déversé sur le bassin de la Vouge.

Il a été constaté sur les stations hydrométriques, les phénomènes suivants :

- Hauteur relevée à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux : + 20 cm environ par rapport à 2013
- Hauteur relevée à Aubigny-en-Plaine : + 30 cm environ par rapport à 2013
- Hauteur relevée à Tarsul Izeure : + 45 cm environ par rapport à 2013
- Hauteur relevée à Saulon-la-Rue : + 10 cm environ par rapport à 2013
- Hauteur relevée à Brazey-en-Plaine : + 20 cm environ par rapport à 2013

Deuxième constat, les hauteurs relevées, sont exceptionnelles et sont de l'ordre de celles de 1965.

Contrairement à d'autres communes avoisinantes fortement touchées, la commune de Saulon-la-Rue n'a eu à déplorer que quelques garages et sous-sols inondés.

## **VII. Téléthon**

Le programme des animations organisées à la salle des fêtes de Saulon-la-Chapelle est présenté :

- vendredi 5 décembre : 20h30 Théâtre « une journée chez mon père »
- samedi 6 décembre : 10h-18h portes ouvertes au centre des Sapeurs-Pompiers de Saulon-la-Chapelle

À partir de 14h : défi course à pied et animations musicales

- dimanche 7 décembre : 9h randonnée cycliste dans les 9 communes de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais accompagnée de voitures anciennes

15h30 : concert groupe musical de variétés françaises « la Click »

Il est possible de déposer des dons au profit du Téléthon dans chaque commune de la Communauté de Communes jusqu'au 6 décembre ou lors du passage des cyclistes au foyer communal.

## **VIII. Compte rendu des réunions**

### **SICECO**

La CLE de l'Abbaye s'est réunie le 12 novembre et le comité syndical du SICECO le 14 novembre. Philippe RUPIN indique que le groupement de commande de gaz est opérationnel.

## **IX. Questions et informations diverses**

### **Association Country Friends 21 \* Délibération n° 2014-70**

Monsieur le Maire annonce avec regrets la dissolution de l'association « Les Country Friends 21 » qui utilisait le foyer communal à titre gracieux pour ses activités depuis septembre 2010. Cette association a décidé en assemblée générale d'offrir à la commune, le solde financier de l'association en remerciement de ce prêt de salle.

Monsieur le Maire ayant délégation pour percevoir les dons, va procéder à l'encaissement de ce chèque d'un montant de 79,82 €

Il invite le Conseil Municipal, conformément aux volontés de l'association à reverser cette somme au budget du CCAS ou de l'école.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (8 voix en faveur du choix du CCAS) :**

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention au CCAS d'un montant de 80 €
- **CHARGE** le Maire de procéder aux écritures comptables correspondant à cette décision.

### **Lotissement le Champ des Vignes**

Monsieur le Maire indique que le programme des travaux du lotissement « le Champ des Vignes » prévoit la plantation d'un écran végétal à feuilles caduques à la charge de la commune sur les limites Sud-Est et Nord-Est du lotissement. Les crédits nécessaires à la plantation sur le dernier lot ont été prévus au budget. Actisud Paysage a réalisé les plantations des lots 2 et 3 mais n'a pas souhaité répondre à la consultation pour le lot 1. Deux devis sont présentés. Il est décidé de retenir l'entreprise Duc et Préneuf qui propose une plus grande densité. Yann LAINE est chargé de revoir le devis avec l'entreprise pour la fourniture de plants moins hauts.

### **Accès sur la RD 996**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la mise en vente des biens fonciers leur appartenant (n° de compte cadastral D000056), les consorts DUFRAISSE sollicitent la création de deux accès sur la RD 996 afin de pouvoir allotir ces immeubles.

Monsieur le Maire indique qu'aucun élément ne s'oppose à cette création, par conséquent, il autorise cette demande.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Prochaine séance du Conseil Municipal : lundi 5 janvier 2015